

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 17 juin 2026**

Nombre de conseillers municipaux en exercice = 27 ; de présents = 25 ; de votants = 27

L'an deux mille vingt-six, le dix-sept juin à vingt heures zéro minutes, le conseil municipal de la Commune de QUÉVERT étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Philippe LANDURÉ, Maire de QUÉVERT.

**Date de convocation : 11/06/2026**

**Date de publication : 23/06/2026**

PRÉSENTS : Mmes et MM Philippe LANDURÉ, Eric YGER, Françoise LÉOST-TRÉMEL, Jean-Michel WILMET, Mélanie DEQUÉ, Antoine DEGUEN, Nathalie BONNOUVRIER, Alain BLOT, Nadège GOUY, Joseph BRAULT, Yannick LUCAS, Sandrine BESSON, Magaly BOZEC, Séverine FROSTIN, Maryam ABOU-MERHI, Claire PEYROTTE, Clément ROUSSEAUX, Thomas DUBOIS, Sophie RIBAUT, Gérard TARDIF, Béatrice ROBINARD, Dimitri GÉA, Maëva MARCHIX, Nathan RENOUEVEL, Daniel YAHIA

ABSENTS :

ABSENTS EXCUSES : Bénédicte RUISSEAU (pouvoir à Clément ROUSSEAUX), Jérémy FRANCOIS (pouvoir à Maryam ABOU-MERHI)

SECRETAIRE DE SEANCE : Mélanie DEQUÉ



**AFFAIRE 2026.041 : RENOUELEMENT DES CONVENTIONS DE PARTICIPATION FINANCIERE POUR L'ALSH**

La Commune de QUEVERT possède un Accueil de loisirs sans hébergement (ALSH), qui fonctionne les mercredis et durant les vacances scolaires, hors vacances de Noël.

Il est ouvert aux enfants qui résident dans d'autres communes, dans la limite des places disponibles, les enfants domiciliés à Quévert étant prioritaires.

Des conventions de participation financière sont passées chaque année avec les communes de Le Hinglé, Saint-Carné, Taden Trélivet et Trévron permettant de réserver un nombre de places. Ces conventions arrivant à échéance, il est proposé de les renouveler. Il est de plus proposé de conventionner pour la première année avec la commune d'Aucaleuc.

Ces conventions permettent aux familles de bénéficier du tarif commune sur la période concernée.

Il est par ailleurs proposé de maintenir le tarif journalier par enfant à 16.50 €.

Le montant des participations financières serait le suivant :

**Aucaleuc**

	nb places	nb jours	tarif/jour	sous-total
Mercredis du 2 septembre 2026 au 30 juin 2027	6	36	16.50 €	3 564.00 €
Vacances de Toussaint 2026	3	10	16.50 €	495.00 €
Vacances d'hiver 2027	2	10	16.50 €	330.00 €
Vacances de printemps 2027	3	10	16.50 €	495.00 €
Vacances d'été Du 5 juillet au 25 août 2027	2	37	16.50 €	1 221.00 €
<b>TOTAL</b>				<b>6 105.00 €</b>

### Le Hinglé

	nb places	nb jours	tarif/jour	sous-total
Mercredis du 2 septembre 2026 au 30 juin 2027	5	36	16.50 €	2 970.00 €
Vacances de Toussaint 2026	5	10	16.50 €	825.00€
Vacances d'hiver 2027	5	10	16.50 €	825.00 €
Vacances de printemps 2027	4	10	16.50 €	660.00 €
Vacances d'été Du 5 juillet au 25 août 2027	2	37	16.50 €	1 221.00 €
<b>TOTAL</b>				<b>6 501.00 €</b>

### Taden

	nb places	nb jours	tarif/jour	sous-total
Vacances d'été 2026 Du 4 août au 25 août 2026	3	17	16.50 €	841.50 €
Vacances d'été 2027 Du 2 août au 25 août 2027	3	18	16.50 €	891.00 €
<b>TOTAL</b>				<b>1 732.50 €</b>

### Saint-Carné

	nb places	nb jours	tarif/jour	sous-total
Mercredis du 2 septembre 2026 au 30 juin 2027	5	36	16.50 €	2 970.00 €
Vacances de Toussaint 2026	5	10	16.50 €	825.00 €
Vacances d'hiver 2027	4	10	16.50 €	660.00 €
Vacances de printemps 2027	4	10	16.50 €	660.00 €
Vacances d'été Du 5 juillet au 25 août 2027	7	37	16.50 €	4 273.50 €
<b>TOTAL</b>				<b>9 388.50 €</b>

### Trélivan

	nb places	nb jours	tarif/jour	sous-total
Mercredis du 2 septembre 2026 au 30 juin 2027	14	36	16.50 €	8 316.00 €
Vacances de Toussaint 2026	16	10	16.50 €	2 640.00 €
Vacances d'hiver 2027	15	10	16.50 €	2 450.00 €
Vacances de printemps 2027	9	10	16.50 €	1 485.00 €
Vacances d'été Du 2 août au 25 août 2027	5	18	16.50 €	1 485.00 €
<b>TOTAL</b>				<b>16 376.00 €</b>

## Trévron

	nb places	nb jours	tarif/jour	sous-total
Mercredis du 2 septembre 2026 au 30 juin 2027	1	36	16.50 €	594.00 €
Vacances de Toussaint 2026	1	10	16.50 €	165.00€
Vacances d'hiver 2027	1	10	16.50 €	165.00 €
Vacances de printemps 2027	1	10	16.50 €	165.00 €
Vacances d'été Du 5 juillet au 25 août 2027	1	37	16.50 €	610.50 €
<b>TOTAL</b>				<b>1 699.50 €</b>

Il est précisé que l'ALSH de Quévert sera fermé pendant les vacances de Noël 2026 et du jeudi 26 août au vendredi 27 août 2027.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,  
**A L'UNANIMITE**

**FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.**

**Le Maire,**  
**Philippe LANDURÉ**



**Publié le 23 juin 2026.**

Envoyé en préfecture le 18/06/2026

Reçu en préfecture le 18/06/2026

Publié le

ID : 022-212202592-20260617-2026\_041-DE

